



Procès-verbal
Le mercredi 13 juin 2001 - n° 37

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Simard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

Les états financiers de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2000 ;
(Dépôt n° 332-20010613)

Le rapport du Conseil du trésor à l'Assemblée nationale sur les emplois occasionnels de la fonction publique soustraits de certaines dispositions de la *Loi sur la fonction publique* en vertu de la directive du conseil concernant ces emplois, les motifs ayant justifié ces mesures ainsi que l'avis de la Commission de la fonction publique au sujet de la directive, et ce, conformément à l'article 84 de la *Loi sur la fonction publique*.

(Dépôt n° 333-20010613)

M. G. Baril, ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce, dépose :

Un document réalisé par le ministère des Régions et intitulé *Politique de développement du Nord-du-Québec*.

(Dépôt n° 334-20010613)

13 juin 2001

M. Rochon, ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la construction du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2000.

(Dépôt n° 335-20010613)

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 336-20010613)

M. le Président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec sur les frais d'administration de la Commission de la fonction publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 ;

(Dépôt n° 337-20010613)

Le rapport annuel de la Commission de la fonction publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 338-20010613)

M. Bertrand (Charlevoix), à titre de président de la section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth, dépose :

Le rapport des activités de la section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth, pour l'année 2000-2001.

(Dépôt n° 339-20010613)

13 juin 2001

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 8 et 12 juin 2001, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 340-20010613)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Normandeau (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 860 citoyens de la MRC de Bonaventure, concernant les services médicaux offerts à la population de la MRC de Bonaventure.

(Dépôt n° 341-20010613)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Duguay (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 243 citoyens de Natashquan et de Baie-Johan-Beetz, concernant la situation économique et les conditions de vie dans la municipalité de Natashquan.

(Dépôt n° 342-20010613)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Whissell (Argenteuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 57 pétitionnaires du Service de l'environnement, assainissement de l'air et de l'eau et inspection des aliments de

13 juin 2001

la Communauté urbaine de Montréal, concernant leur affectation à la nouvelle Ville de Montréal.

(Dépôt n° 343-20010613)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président rend sa décision sur la recevabilité des questions de privilège soulevées, le mardi 12 juin 2001, par les députés de Vachon, de Champlain, de Drummond, de Bertrand, de Saguenay, de Nicolet-Yamaska, d'Iberville, de Dubuc, de Marie-Victorin et de Vimont. Selon ces députés, le leader de l'opposition officielle, par son comportement lors de la séance du vendredi 8 juin 2001, aurait commis un outrage au Parlement en perturbant les travaux et en s'attaquant à la Présidence.

M. le Président rend également sa décision sur la question de privilège soulevée aujourd'hui par M. Brassard, leader du gouvernement, par laquelle il soutient que M. Paradis, leader de l'opposition officielle, aurait commis un outrage au Parlement. Le leader du gouvernement fonde sa demande sur le fait qu'une lettre qui était adressée à la Présidence par le leader de l'opposition officielle mettant en cause la conduite du deuxième vice-président de l'Assemblée nationale aurait été envoyée aux journalistes de la Tribune de la presse, et ce, après la déclaration faite par la Présidence, le mardi 12 juin 2001, sur les événements qui se sont produits lors de la séance du vendredi 8 juin 2001.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Étant donné que toutes les questions soulevées traitent du même sujet, la Présidence a décidé de les considérer comme s'il s'agissait d'une seule question.

En tenant compte de l'état du droit parlementaire concernant la mise en cause de la conduite d'un membre de la Présidence et en tenant compte des faits soumis qui sont suffisamment sérieux, la question de privilège est considérée à première vue recevable.

Puis, M. le Président demande que l'un des auteurs de la question s'adresse à l'Assemblée, conformément à l'article 68 du Règlement.

À 10 h 50, M. le Président suspend les travaux à loisir.

La séance reprend à 11 h 29.

13 juin 2001

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale se joignent à moi pour offrir nos plus sincères condoléances aux parents et amis de Marie-France Morin, seize ans, Carl Benoît, seize ans, Steeve Gravel, dix-huit ans, Sébastien Poulin, dix-sept ans, de même que Patricia Strauss, quinze ans, qui ont perdu la vie dans un accident tragique survenu le 10 juin dernier, à Scotstown.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

L'Assemblée observe alors un moment de silence.

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, présente une motion concernant la Convention n° 29 sur le travail forcé de l'Organisation internationale du travail ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fournier (Châteauguay) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la célérité et la compétence dont ont fait preuve les constables Yannick Dufour,

13 juin 2001

Patrick Leclair, François Lemay, Jean-François Simon et William White et le pompier Paul Durand lors de leur intervention exemplaire en situation d'urgence inhabituelle à Châteauguay le 24 octobre 2000, démontrant une maîtrise

supérieure des techniques nécessaires à l'exercice de leur profession pour secourir un de leurs concitoyens.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE l'ordre de renvoi du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Les Associés, Corporation de Prêts Hypothécaires et Services Financiers Avco Québec Limitée, pour étude détaillée à la Commission des finances publiques, soit révoqué.

Cette motion est adoptée.

Puis, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Les Associés, Corporation de Prêts Hypothécaires et Services Financiers Avco Québec Limitée, soit renvoyé pour étude détaillée devant la Commission de l'économie et du travail.

Cette motion est adoptée.

M. Whissell (Argenteuil) présente une motion concernant la tenue de consultations particulières sur le projet de loi n° 184, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

13 juin 2001

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;
- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique et la Loi sur la protection sanitaire des animaux ;
- la Commission de la culture, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi, de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route, et d'entreprendre l'étude détaillée de ce dernier ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 159, Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 241, Loi modifiant la Loi concernant La Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entendre les intéressés et d'étudier en détail les projets de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Les Associés, Corporation de Prêts Hypothécaires et Services Financiers Avco Québec Limitée, et n° 201, Loi concernant un immeuble du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Antoine).

13 juin 2001

M. Brouillet, vice-président, donne les avis suivants :

13 juin 2001

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de planifier les prochaines activités de la commission en matière de vérification des engagements financiers ainsi qu'en matière d'imputabilité ;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur un mandat d'initiative sur le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et d'organiser les travaux de la commission ;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de discuter de mandats d'initiative de la commission.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. G. Baril, ministre de l'Industrie et du Commerce, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 17.

13 juin 2001

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. G. Baril, ministre de l'Industrie et du Commerce, proposant que le principe du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 8 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 12, Loi modifiant de nouveau la Loi sur l'aide financière aux études.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 169, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société, ainsi que les amendements transmis par M. Bégin, ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 154, Loi

13 juin 2001

modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur.

À 18 heures, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 08.

L'Assemblée poursuit la considération du rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 154, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur.

Sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, le débat est ajourné.

Adoption du principe

M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 22 est adopté.

Sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, le projet de loi n° 22 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Étude en commission plénière

Sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation.

13 juin 2001

Le projet de loi n° 22 est étudié et amendé en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que le projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 22 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement relatif au projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur la voirie.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 165, Loi modifiant la Loi concernant le mandat des administrateurs de certains établissements publics de santé et de services sociaux.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

13 juin 2001

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 154, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, la Loi sur le mérite de la restauration et la Loi sur le mérite du pêcheur.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.

Le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 167, Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mardi 12 juin dernier, sur la motion de M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 184, Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

13 juin 2001

À 23 h 59, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 juin 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU